



Clôture d'un PERP

Par pikassette

Bonjour ,

J'ai contracté un PERP en 2005 , je dispose de 4884,79 ? , je suis actuellement en fin de droit de chômage , et situation financière précaire au bord du serendettement , j'ai appelé ma banquière pour connaître les modalités de récupération du capital par anticipation , elle m'a dit que cela était impossible , alors que j'ai lu que l'on pouvait débloquer les fonds lorsque l'on est en fin de droit au chômage . Pourriez vous me donner quelques informations à ce sujet ? puis je espérer voir ma demande aboutir ?

En vous remerciant par avance .